

ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE

REF : DOT/SDT/DRA/19/2024

Relizane : 01/07/2024

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS DE
RELIZANE

A Monsieur BELGHAITIA Abdellah
Bloc N° 25 Salamandre Mostaganem

Objet : 1^{ER} Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N° 43/2024 ayant pour objet la réalisation des travaux de distribution ODN, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°77 du 21/04/2024 ODN Cite MOHAMED BENNIA Rabeh, BELLA Abdelkader, MILOUD AMEUR Ahmed (BENDAOU) il a été constaté :

- **Refus de Notification d'ODS de Reprise des travaux.**
- **Refus de Récupération du matériel FTTH du Magasin.**

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



Le Directeur

Salim DAID